

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 05108

Numéro SIREN : 304 187 701

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2020 sous le numéro de dépôt 55813

CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
Société anonyme
Capital social : EUR 7 851 636 342
Siège social : 12, Place des Etats-Unis – CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex
Siren 304 187 701 R.C.S. Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2020**

Sur convocation de son Président, le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de EUR 7 851 636 342, s'est réuni par moyens de télécommunication, le 10 décembre 2020 à 9 heures.

ÉTAIENT PRESENTS PAR AUDIOCONFERENCE OU VISIOCONFERENCE :

M.	PHILIPPE	BRASSAC	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	JACQUES	BOYER	ADMINISTRATEUR
	PAUL	CARITE	"
MME	CLAIRE	DORLAND CLAUZEL	"
M.	OLIVIER	GAVALDA	"
MME	FRANÇOISE	GRI	"
M.	LUC	JEANNEAU	"
	JEAN-GUY	LARRIVIERE	"
	ABDEL-LIACEM	LOUAHCHI	"
MME	MERITXELL	MAESTRE	"
	ANNE-LAURE	NOAT	"
	CATHERINE	POURRE	"
	LAURENCE	RENOULT	"
M.	FRANÇOIS	THIBAUT	"
	ODET	TRIQUET	"
	EMILE	LAFORTUNE	CENSEUR
	CHRISTIAN	ROUCHON	"

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSE :

M.	BERTRAND	CORBEAU	ADMINISTRATEUR
----	----------	---------	----------------

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA SEANCE EN PRESENTIEL :

M.	JACQUES	RIPOLL	DIRECTEUR GENERAL
	JEAN-FRANÇOIS	BALAY	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (A COMPTER DU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)
	OLIVIER	BELORGEY	DIRECTEUR FINANCIER (A COMPTER DU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)
	STEPHANE	DUCROIZET	DIRECTEUR RISK AND PERMANENT CONTROL (A COMPTER DU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)
MME	SOPHIE	SIGNAT	RESPONSABLE CORPORATE GOVERNANCE ET SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA SEANCE PAR AUDIOCONFERENCE OU VISIOCONFERENCE :

M.	OLIVIER	DURAND	ERNST & YOUNG ET AUTRES – COMMISSAIRE AUX COMPTES
	MATTHIEU	PRECHOUX	"
MME	ANIK	CHAMARTIN	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT – COMMISSAIRE AUX COMPTES
M.	LAURENT	TAVERNIER	"

ONT AUSSI PARTICIPE A LA SEANCE POUR LEUR PRESENTATION :

M.	JACQUES	PROST	DIRECTEUR GENERAL INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT (EN PRESENTIEL)
MME	ANNE-CATHERINE	ROPERS	DIRECTRICE HUMAN RESOURCES (EN PRESENTIEL)

Messieurs François Marion, Directeur général délégué, et Philippe Relin, représentant du Comité social et économique, étaient absents excusés.



Le Président, Monsieur Brassac, rappelle que dans le contexte de la crise sanitaire en lien avec le coronavirus et en raison du confinement décidé par le gouvernement, cette séance du Conseil d'administration se déroule par moyen de télécommunication. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence dans ces conditions exceptionnelles.

A la suite de l'appel des participants effectué par le Secrétaire du Conseil, le Président constate que le quorum requis est atteint et déclare la séance ouverte.

Résultat des élections des administrateurs salariés :

Le Conseil d'administration prend acte qu'à l'issue, le 25 novembre 2020, du processus électoral de désignation des administrateurs salariés organisé conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce et de l'article 9 des statuts de la Société,

- Monsieur Jean-Guy Larrivière a été élu Administrateur salarié (Collège Cadres) au sein du Conseil d'administration de la Société. A ce titre, il remplace Monsieur Jean de Dieu Batina dont le mandat est arrivé à échéance
- Monsieur Abdel-Liacem Louahchi a été élu Administrateur salarié (Collège Non Cadres) au sein du Conseil d'administration de la Société. A ce titre, il remplace Monsieur Lahouari Naceur dont le mandat est arrivé à échéance.

Conformément aux statuts de la Société, ils sont tous deux élus pour la même période expirant le même jour :

- soit à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant la troisième année civile suivant celle de leur élection ;
- soit à l'issue du processus électoral organisé au cours de cette troisième année civile si ce processus est réalisé postérieurement à l'Assemblée.

Extrait certifié conforme aux délibérations du Conseil d'administration

Sophie Signat

